

## Conseil communal de Lausanne

### Rapport de la commission n° 8 chargée de l'examen du préavis n° 2019/02 « Remplacement de la conduite du Pays d'Enhaut à Blonay »

---

Présidence :	M. Alix Olivier Briod (PLR)
Membres présents :	M. Mathieu Maillard (PLR) M. André Mach (Socialiste) M. Robert Joosten (Socialiste) remplace M. Joël Teuscher M. Pedro Martin (Socialiste) remplace M. Vincent Brayer M <sup>me</sup> Gianna Marly (Socialiste) M <sup>me</sup> Karine Roch (Les Verts) M. Ilias Panchard (Les Verts) M. Johann Pain (EG) remplace M. Johann Dupuis M. Philipp Stauber (PLC) M. Vincent Vouillamoz (Le Centre) M. Roger Vagnières (UDC)
Représentant de la Municipalité :	M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie
Représentants de l'administration :	M. Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau M. Pasquale Giordano
Notes de séance :	M <sup>me</sup> Isabelle Burgy
Lieu de la séance :	Bâtiment administratif du Flon, Port-Franc 18, Salle 157
Date de la séance :	Mardi 5 février 2019
Début et fin de la séance :	16h.40 – 17h.10

Le présent rapport traite du 2<sup>ème</sup> objet soumis à la commission dans la même séance. La présentation de la délégation de l'administration a déjà été faite.

A la demande du président, Monsieur Apothéloz commente une présentation de l'objet du préavis. Le projet prévoit le remplacement de la conduite du Pays-d'Enhaut posée en 1901 sur un tronçon de 660 m situé sur la commune de Blonay à l'occasion de travaux d'infrastructure menés par cette autorité dès le printemps 2019 jusqu'à fin 2020. La conduite actuelle en fonte grise, matériau cassant, de diamètre 500 mm doit être remplacée par une nouvelle en fonte ductile de diamètre 600 mm. Cette conduite transporte 5 à 6 millions de m<sup>3</sup> par année ce qui représente 15% de l'alimentation du réseau des eaux de Lausanne.

Monsieur Apothéloz apporte quelques précisions aux questions de trois commissaires sur le diamètre de la conduite, l'opportunité et les raisons de procéder à son remplacement et les coûts engendrés.

#### **Etude du préavis point par point**

Chapitres 1 à 7 : aucune remarque

Chapitre 8 : M. Apothéloz apporte des précisions à deux commissaires au sujet de la filtration et de la qualité de l'eau ainsi que la manière d'assurer la continuité du service de la conduite pendant les travaux.

8.1 : M. Apothéloz répond aux questions de deux commissaires en expliquant que les travaux seront payés sur la base des métrés. A charge du service des eaux la surprofondeur de la fouille et 50% du volume supérieur. La pose de la conduite est faite par le service. Le coût global des travaux estimés à 1'200'000 n'est pas forfaitaire.

8.2 : M. Apothéloz confirme que la subvention de l'ECA est garantie à hauteur d'environ 10%.

8.3 : Un commissaire demande et reçoit des explications sur le paragraphe figurant en dessous du tableau. Pour une bonne compréhension il convient de prendre aussi en considération les indications du tableau 8.8.

Chapitres 8.4 à 8.8 : aucune remarque

Chapitre 9 : La conclusion 1 est acceptée à l'unanimité.

A propos de la conclusion 3, un commissaire s'interroge sur la raison de présenter un préavis puisque l'argent est déjà disponible.

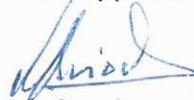
M. Hildbrand répond que cela se fait en accord avec les règles de comptabilité des communes.

La commission accepte de voter les conclusions 2 à 5 groupées.

Au vote, les conclusions 2 à 5 sont acceptées à l'unanimité.

Lausanne, le 21 février 2019

le rapporteur



Alix Olivier Briod